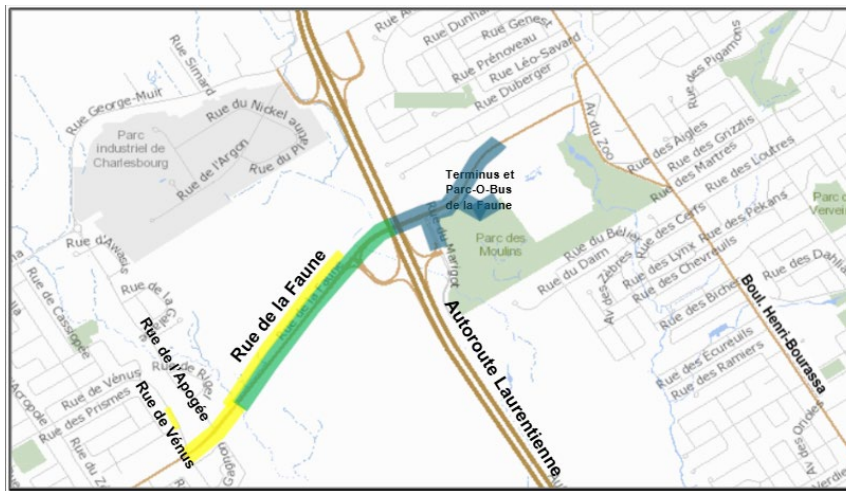


Foire aux questions

Réaménagement de la rue de la Faune

1. Quel est l'échéancier du projet?

Les travaux débuteront à l'été 2026 et ils se poursuivront jusqu'en 2028, en trois phases.



Phase 1 (juillet à novembre 2026)

Phase 2 (avril à novembre 2027)

Phase 3 (avril à novembre 2028)

2. Les commerces demeureront-ils accessibles pendant les travaux?

Oui, tous les commerces seront accessibles pendant les travaux.

3. Comment la Ville prévoit-elle atténuer les impacts des travaux?

Plusieurs actions seront réalisées afin de limiter les impacts des travaux sur les citoyens et citoyennes.

En voici quelques-unes :

- Maintien des **deux voies de circulation en tout temps**, comme c'était le cas avant les travaux. Selon le phasage des travaux, les automobilistes seront déviés sur un chemin temporaire;
- Utilisation d'alarmes à large bande (bruit blanc) pour **atténuer le bruit** des camions lors des manœuvres de recul;
- Utilisation d'un camion-arrosoir pour le **contrôle de la poussière** en temps sec;
- Maintien d'un **accès en tout temps aux commerces**, aux résidences et à l'établissement de détention.

4. Les travaux auront-ils un impact sur la circulation, le stationnement et la desserte en transport collectif?

Une voie de circulation sera maintenue dans chaque direction, comme c'était le cas avant les travaux.

Aucun stationnement ne sera touché durant les travaux. Les services du RTC, quant à eux, seront maintenus. Pour toute question concernant le transport collectif, contactez le [service à la clientèle du RTC](#) ou consultez les [horaires d'autobus](#).

5. Est-ce que la circulation liée aux déplacements actifs sera maintenue?

Une voie cyclo-piétonne d'une largeur de 1,8 m sera créée entre la rue de l'Apogée et le Parc-O-Bus de la Faune. Les traverses piétonnes existantes seront maintenues. Des signaleurs seront présents pour aider à la gestion de la circulation piétonne et cycliste.

Par ailleurs, les deux sections de pistes cyclo-piétonnes à l'ouest (entre les rues de Vénus et de l'Apogée) et à l'est (secteur du passage vers la rue Phydime-Deschênes à la hauteur de la rue de Côte) sont hors de la zone des travaux.

6. Combien d'arbres devront être abattus dans le cadre de ce projet et combien seront plantés?

À mesure que le projet avancera, les besoins en déboisement seront précisés. Il y aura surtout du déboisement dans la limite de la zone de travaux, lorsque nécessaire.

Selon les plans de plantation, qui pourraient évoluer au fil du projet, environ 120 arbres et près de 100 arbustes seront plantés.

7. Concernant les commerces et les grands partenaires institutionnels présents le long de la rue de la Faune, comment la Ville se coordonne-t-elle pour assurer la sécurité des usagers dans les futurs aménagements?

Les commerces et les partenaires institutionnels (écoles, établissement de détention, etc.) sont considérés par la Ville dans la conception du projet. Cette coordination vise à assurer des aménagements sécuritaires qui tiennent compte des besoins de tous les usagers, particulièrement les jeunes qui circulent dans le secteur, les piétons et les cyclistes.

La Ville poursuit des échanges avec les différents intervenants concernés, incluant l'établissement de détention, afin de s'assurer que les mesures en place durant les travaux et les aménagements projetés répondent aux réalités du secteur en matière de sécurité. Cela se traduit notamment par l'intégration de mesures favorisant une bonne visibilité et un éclairage adéquat.

8. Le projet prévoit-il des mesures pour améliorer la sécurité liée à la circulation des motoneiges dans le secteur?

Le projet ne prévoit pas de changements spécifiques liés à la circulation des motoneiges. Toutefois, certaines interventions prévues, comme la mise à niveau de l'éclairage et le réaménagement de la chaussée, pourraient contribuer à améliorer les conditions de déplacement et la cohabitation entre les motoneigistes et les automobilistes.